



Unité - Progrès - Justice

**Projet « créer des terres d'opportunités : transformer les moyens de  
subsistance par la restauration des paysages au sahel »**

\*\*\*\*\*

**ETABLISSEMENT DES CIBLES COMMUNALES DE LA NEUTRALITE  
EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES ET DE LA  
PLANIFICATION INTEGREE DU DEVELOPPEMENT BASE SUR LES  
TERRES DANS LA COMMUNE RURALE DE TIÉBÉLÉ, PROVINCE DU  
NAHOURI, REGION DU CENTRE-SUD DU BURKINA**

*Rapport de synthèse*

**CECOD International**  
SARL 03 BP 7156 Ouagadougou 03  
Téléphone (226) 70 26 07 58  
Burkina Faso

**Novembre 2023**



## **1. Introduction**

Dans le cadre du Projet « créer des terres d’opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel » (LOGMe), l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) veut contribuer à un changement de paradigme au niveau du Niger, du Ghana et du Burkina Faso en appuyant le processus de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). Ce projet vise à apporter une contribution significative et durable à la restauration des paysages au Sahel, par (i) la restauration de 20 000 hectares de terres dégradées, (ii) la création d’un environnement propice aux investissements dans la restauration des terres et (iii) l’assistance à 300 000 bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

A cet effet, au Burkina Faso, l’UICN a commis le Cabinet d’Etudes, de Recherches, de Conseil et de Développement international (CECOD) pour une étude dont l’objectif global est d’établir la situation de référence de la neutralité de dégradation des terres au niveau de 7 communes des régions du Centre Est et du Centre Sud dont celle de Tiébélé en vue d’impulser ce changement de paradigme du développement vers l’intégration de la terre dans la planification du développement local, de réduire les incohérences et d’adopter une approche sectorielle globale.

## **2. Démarche méthodologique utilisée pour l’étude**

Elle comprend :

- L’Etablissement de la situation de références et des cibles à partir des données 2002-2013 sur la base des 3 indicateurs de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification, à savoir : l’occupation des terres, la productivité des terres et le carbone dans le sol. La situation de référence est la moyenne obtenue au niveau des 6 classes d’occupation des terres à partir des données de 2002 et 2013.
- Une Revue documentaire aussi bien au niveau central que dans les régions et communes
- L’Evaluation de la dynamique de l’occupation des terres entre 2013 et 2022
- L’Elaboration des cartes d’aptitude culturelle pour la gestion durable de l’espace communal, à partir des cartes morphopédologiques des sols.
- La Prise en compte participative du processus NDT dans les Programmes communaux de développement (PCD) à travers :
  - ✓ La Collecte d’informations auprès du Président de la Délégation Spéciale de la commune par un Point focal désigné ;
  - ✓ La Collecte des données sur la Gestion durable des terres (GDT) dans la commune à l’aide de questionnaire administré par les responsables des Comités villageois de développement (CVD) des villages.
  - ✓ L’organisation d’un focus-group regroupant les responsables CVD et les acteurs clés de la commune au cours duquel on a confronté les informations cartographiques avec les données de terrains sur l’état de la dégradation des terres dans la commune et les actions pour y faire face.

### **3. Bref aperçu sur la commune de Tiébélé**

La commune rurale de Tiébélé est située dans la région du Centre-Sud et relève administrativement de la Province du Nahouri dont Pô en est le chef-lieu. Elle est située au Sud-est de Pô à environ 31 km. Elle est accessible par la Nationale 25 reliant Pô à Guelwongo, localité située à la frontière du Ghana. La commune de Tiébélé compte 67 villages répartis sur le territoire.

Le climat est donc caractérisé par l’alternance de deux types de saisons bien marquées : (i) une saison sèche qui s’étale de mi-novembre à mi-mai et (ii) une saison pluvieuse allant de mi-mai à novembre. Les précipitations moyennes sont de l’ordre de 949,31mm pour les 10 dernières années

La commune de Tiébélé fait partie du domaine sud-soudanien avec une végétation très dense. Dans les zones de forte pression, la concentration humaine et l’exploitation agricole ont transformé le couvert végétal en une savane parc et un vaste tapis de steppe. Dans les bas-fonds, les vallées et ravins à humidité permanente et le long des cours d'eau comme le Nazinon, prédomine la forêt galerie.

La proximité du fleuve Nazinon et la forêt galerie qui s'y trouvent offrent une diversité d'animaux sauvages. C'est une faune constituée de grands et de petits gibiers.

La commune est entièrement située dans le bassin versant du fleuve Nazinon. L'ensemble des cours d'eau intermittents qui constitue le réseau hydrographique peu dense de la commune sont tous des affluents du Nazinon.

Quatre (4) grandes classes de sols rencontrées dans la commune de Tiébélé. Il s'agit :(i) des sols minéraux bruts localisés dans les environs de la ville de Tiébélé dans la partie sud-ouest et sud; (ii) des sols peu évolués, rencontrés surtout dans vallons-colluviaux-alluviaux, (iii) des sols brunifiés regroupant les sols bruns eutrophes tropicaux ferruginisés et sols bruns eutrophes tropicaux peu évolués et localisés dans les parties est et sud-est de la commune et (iv) des sols à sesquioxydes de fer et de manganèse organisés essentiellement autour des lithosols sur cuirasse au centre-sud de la commune

Selon les résultats du 5<sup>ème</sup> RGPH de 2019, la population de Tiébélé est de 61 007 habitants dont 31 196 hommes et 29 811 femmes répartis dans 12 777 ménages.

Outre les Services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, environnement) et l'UICN/LOGMe, de nombreux acteurs et partenaires interviennent dans la commune.

### **4. Evaluation de l'état de dégradation des terres de la commune de Tiébélé**

#### **4.1. Evaluation de l'état de dégradation des terres au cours de la période 2002-2013 à travers le processus NDT**

##### **• *Situation de référence***

La commune de Tiébélé s'étend sur une superficie de 38565,75 ha. La situation de référence qui est la moyenne des unités d'occupation en 2002 et 2013 fait ressortir que le territoire communal est composé de 30,69% de savanes/prairies, 65, 66% de terres cultivées et 2, 81% de forêts. Les autres types d'occupation des terres, notamment les zones humides, les zones

artificielles et les terrains non viabilisés couvrent respectivement, 190,71 ha (0,50%), 112,65 ha (0,3% et 23,15 ha (0,06%).

- ***Les Cibles potentielles pour la réalisation de la NDT dans la commune en 2030***

- ✓ ***Cible principale***

D'ici à 2030, 100% (**260,17** ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés (soit 0,67% du territoire communal) tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

- ✓ ***Cibles spécifiques***

- Mettre un terme à la conversion arbustes prairies en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- Récupérer 46,31 hectares des terrains non viabilisés ;
- Doter la commune d'un schéma d'aménagement de son territoire.

Ces cibles sont ambitieuses car elles reposent sur une restauration équivalente à la superficie des terres qui ont été dégradées entre 2002 et 2013 tout en limitant/évitant la dégradation pour les années futures. Ainsi en 2030, la neutralité en matière de dégradation des terres aurait été atteinte par rapport à son niveau en 2002.

Diverses mesures techniques, législatives et politiques sont proposées pour atteindre ces cibles.

#### **4.2. Evaluation de l'évolution de la dynamique d'occupation des terres entre 2013 et 2022.**

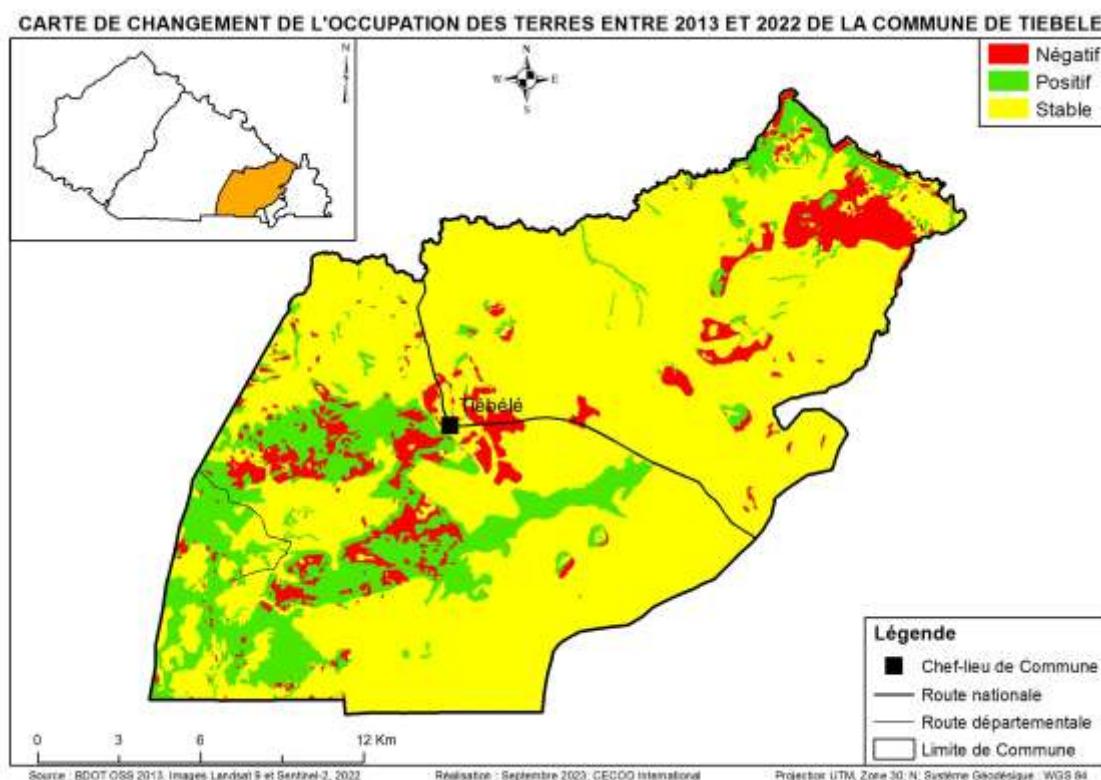
Cette évaluation a été faite à partir des informations sur l'indicateur occupation des terres collectées en 2013 et 2022. La tendance de dégradation pour cet indicateur porte sur de 4168,05 ha environ, soit 10,62% du territoire communal. Elle se traduit par une conversion des unités prairies/savanes, forêts et zones humides en terres cultivées (3 801,19 ha), en terrain non viabilisé (210,12 ha) et en zone artificielle (356,74 ha). Par rapport à la décennie 2002-2013, l'augmentation de la tendance de dégradation des terres est la résultante de 2 facteurs : la forte anthropisation, la grande urbanisation de la commune qui a comme conséquence, une intense déforestation pour subvenir aux besoins énergétiques de cette population urbaine croissante de 11% entre 2006-2019

#### **4.3. Analyse croisée des informations cartographiques et de terrain.**

Une Analyse croisée des informations cartographiques et de terrain a été faite lors d'un focus group tenu le 11 Octobre 2023 à Tiébélé et regroupant des participants comprenant des présidents des CVD, le SG de la Mairie et des agents des services déconcentrés en charge du secteur rural. Plusieurs informations émanant des cartes d'occupation des terres de 2002 à 2013 et principalement elles de 2013 à 2022 ont été confirmées par les participants : la diminution des superficies forestières, l'augmentation des terres cultivées, de même que l'agrandissement du tissu urbain, la baisse des zones humides due aux mauvaises pratiques agricoles notamment

le non-respect de la zone de servitudes des barrages et l'utilisation des pesticides non homologués

#### **Carte 1 : Changement d'occupation des terres entre 2013 et 2022 de la commune de Tiébélé**



Les superficies totales des changements négatif au niveau de l'occupation des terres pour la période 2013-2022, qui correspondent aux Hotspots, sont évaluées à 3349,39 ha soit 8,64% du territoire communal et concernent les unités prairies/savanes sur 1192,61 ha, forets sur 1687,87ha, terres cultivées sur 402,58 ha et zone humide sur 66,33 ha. Leur localisation figure sur la carte ci-dessus.

Ainsi, il s'agirait, dans le processus de planification de la commune, de porter une attention sur ces hot spots et de prendre des dispositions en vue d'éviter, d'inverser ou réduire la conversion des savanes prairies et forets en terres cultivées, en terrains non viabilisés et en zones artificielles. Des propositions de solutions pour une gestion durable des terres dans la commune ont été faites par les CVD lors du focus group.

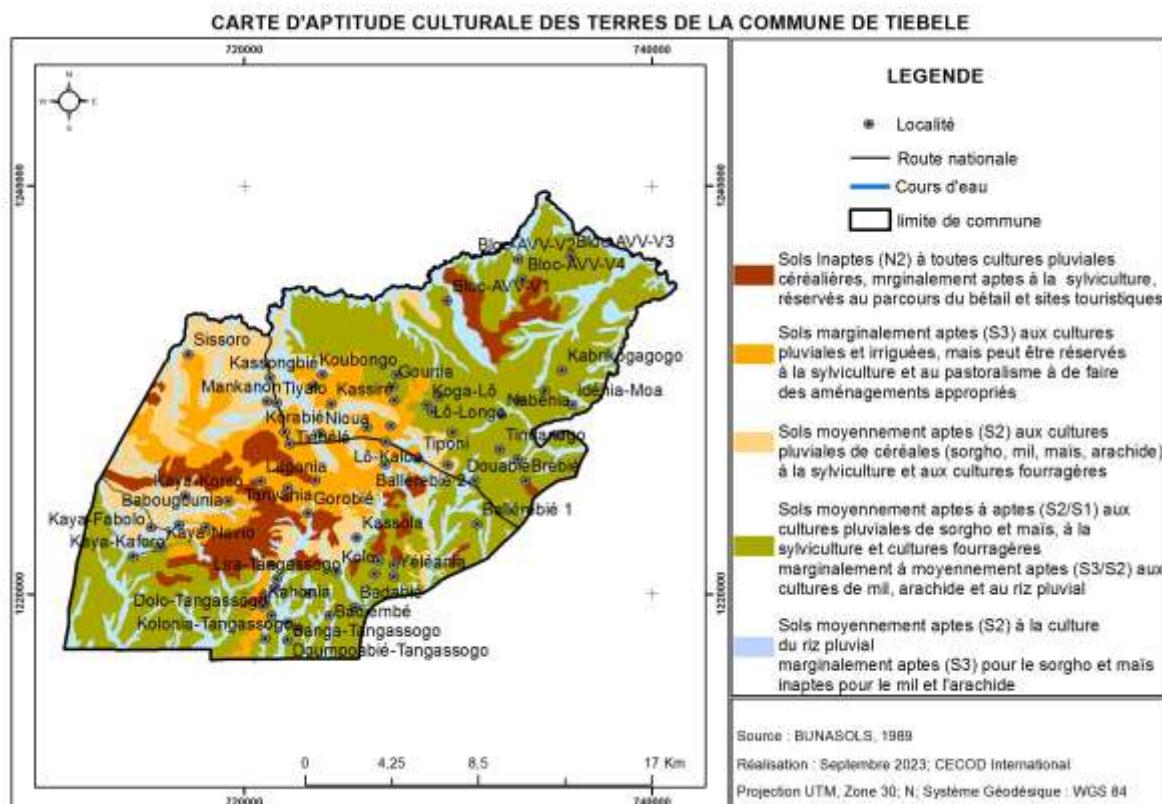
#### **5. Propositions d'actions pour une gestion durable des terres dans la commune de Tiébélé à travers l'approche NDT et le concept de développement basé sur la terre**

Les changements de dynamiques d'occupations de terres au niveau de cette commune rurale dont les activités socioéconomiques sont largement tributaires des ressources en terres militent fortement en faveur de l'élaboration d'un plan de développement intégré dont les principales actions seront centrées sur :

- les mécanismes à mettre en place en vue d'éviter, d'inverser ou de réduire les tendances à la dégradation constatée avec l'implication des différents acteurs ;

- la mise en place d'un schéma d'aménagement communal impliquant les différents utilisateurs des ressources en terres ,y compris les promoteurs immobiliers et miniers. Ce schéma devrait s'appuyer sur la carte d'aptitude culturelle des sols que propose cette étude pour la commune de façon à rationaliser l'occupation de l'espace communal.

## Carte 2 : Aptitudes culturelles des sols de la commune de Tiébélé



Source : BUNASOLS, 1989, adaptée par CECOD 2023

En matière de développement socioéconomique de la commune, il devrait être envisagé dans le cadre du projet :

- la mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques pour la promotion des productions agro sylvo pastorales et halieutique sur la base des référentiels nationaux et régionaux. A cet effet, les dispositions à prévoir devraient prendre en compte l'accès aux facteurs de production (engrais, semences et équipements agricoles) ;
- la promotion/ diffusion de source d'énergie alternatives pour satisfaire aux besoins des ménages et réduire l'utilisation du bois de feu ;
- La promotion de produits à valeur ajoutée au niveau des femmes et jeunes va permettre de booster ces productions, autonomiser les femmes, fixer les jeunes dans leur terroir mais aussi créer des liens avec le marché, notamment à travers l'agriculture contractuelle.

Il faut noter que les populations de chacun des villages de la commune de Tiébélé se sont organisées pour faire face aux problèmes de dégradation des terres qui se posent. Cependant, ces organisations ne disposent pas des compétences requises pour s'approprier des concepts

NDT et « développement fondé sur la nature ». C'est pourquoi dans le cadre de ce projet, leur structuration et renforcement de capacité s'imposent.

Comme pour la plupart des communes rurales, celle de Tiébélé ne disposent pas de capacités techniques, humaines et matérielles pour opérer les changements en vue d'intégrer les informations issues de cet exercice dans son Plan annuel d'investissement (PAI) ou dans l'élaboration de son PCD. C'est pourquoi un renforcement de ses capacités par LOGMe et les divers acteurs de la GDT devrait constituer un préalable pour la mise en œuvre de la NDT dans la commune

## **6. Conclusion**

La démarche utilisée dans le cadre de cette étude a permis de bien cerner les différentes tendances de dégradation des terres mais aussi de recueillir les avis des différents responsables des CVD sur les changements intervenant dans leur commune, donc d'avoir une perception du terrain. Il y a une cohérence entre les informations cartographiques et les perceptions des acteurs sur les causes de la dégradation des terres et les solutions à apporter pour faire face à la situation.

En rapport avec les orientations du projet, des propositions ont été faites. Cependant, pour que ces propositions puissent être mises en œuvre, un appui conséquent doit être apporté à la commune en termes de renforcement des capacités, de maîtrise du concept NDT. Ces dispositions devraient ainsi permettre d'intégrer les différentes cibles et axes de développement socioéconomique dans les PCD. Mais comme la plupart des communes rurales, celle de Tiébélé ne dispose pas de capacités techniques, humaines et matérielles pour opérer des changements en vue d'intégrer les informations issues de cet exercice dans son Plan annuel d'investissement (PAI) ou dans l'élaboration de son PCD. C'est pourquoi un renforcement de ses capacités par LOGMe et les divers acteurs de la GDT devrait constituer un préalable pour la mise en œuvre de la NDT dans la commune